

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
FINANCES PUBLIQUES- SUBVENTIONS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
10 avril 2024	05 avril 2024	16	14	15	15	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle et SOURIGUERE Véronique et Messieurs BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusé : Monsieur BIFFI Patrick.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Monsieur BIFFI Patrick a donné à Monsieur BREIL Roger.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MOBILIER SPORTIFS POUR LES COURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que des travaux de désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire vont débuter cette année.

Monsieur le Maire propose afin de promouvoir l'activité physique et sportive à l'école élémentaire, l'achat d'équipement sportif qui sera installé dans la cour de l'école élémentaire.

Le montant du projet s'élève à 8 200,00€ HT.

Ce projet peut être financé par l'Agence Nationale du Sport (ANS) avec le « Plan 5000 équipements- Génération 2024- Cours d'écoles actives et sportives »

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

- Subvention A.N.S (80%) sollicitée 6 720,00€
- Solde fonds propre Mairie (20%) 1 680,00€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'achat de mobilier et d'équipements sportifs des cours de l'école élémentaire
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.
- ⇒ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Roger BREIL.